|  |
| --- |
| **Marché n°26-04  -ACTE D’ENGAGEMENT**  **(A.E.)**  Accord-cadre relatif à la  « Fourniture et pose de cloisons et faux plafonds dans locaux de la caf du Val-de-Marne» |

|  |
| --- |
| Pouvoir adjudicateur: |

Caisse d’allocations familiales du Val-de-Marne

ORGANISME DE DROIT PRIVE CHARGE D’UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Sis 2 Voie Félix Eboué

94000, Créteil

|  |
| --- |
| PROCEDURE : |

Procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence

Accord cadre mono-attributaire et à bons de commandes

*Les grattages, effacements par produit chimique, collages de papillons sont interdits dans l’ensemble du présent document et de ses annexes. Lorsqu’il y a lieu d’opérer une rectification dans le montant d’une somme ou dans le corps d’une phrase, la partie à corriger est biffée au moyen d’un trait et remplacée par l’énonciation exacte qui lui est substituée. La substitution en interligne ou par renvoi est approuvée et signée ou paraphée par le signataire du document. Les blancs sont à compléter sans altération, les parties non utilisées sont raturées par des traits obliques.*

|  |
| --- |
| Article 1 –Informations principales |

* 1. **Objet du marché**

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture et la pose de cloisons amovibles ; coupe-feu, acoustiques et de portes métalliques ainsi que les faux plafonds pour les différents locaux de la caf du Val-de-Marne.

Les renseignements et précisions d’ordre administratifs et techniques concernant le présent accord-cadre sont décrits au sein du cahier des clauses administratives et techniques Particulières (référencé ccatp consultation n°26– 04 Marché n°26-04).

## 1.2. Parties

Les parties contractantes sont :

* D’une part, la caf du Val-de-Marne, organisme contractant, dont le siège social est situé au : 2, Voie Félix Eboué - Quartier de l’Échat - 94000 CRETEIL, désigné ci-après par l’expression « l’organisme contractant », ou « pouvoir adjudicateur » ou « acheteur » représentée à la signature des présentes et pour tout avenant éventuel par son directeur général ou son délégué.
* D’autre part : l’entreprise, titulaire du marché, désignée dans les documents contractuels par l'expression "le titulaire" ou « l’opérateur économique ».

Le titulaire au présent accord-cadre s’engage sur la base de tous les documents définis ci-après, il indique les mentions nécessaires et assure au pouvoir adjutateur la véracité des éléments renseignés dans le présent acte d’engagement.

**1.3 Type de marche et procédure applicable**

Le présent marché est un marché de travaux.

Le présent marché est un marché de travaux passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles l.2123-1 et r.2123 du code de la commande publique. Cette procédure est choisie en raison de la nature et du montant estimé des travaux à réaliser, qui permettent de justifier une adaptation des règles de publicité et de mise en concurrence.

* 1. **Pièces constitutives**

Par dérogation à l’article 4.1 du ccag-travaux, l’ordre de priorité décroissant des pièces de l’accord- cadre est le suivant :

### 1.4.1: Pièces particulières

* L’Acte d’Engagement du titulaire de l’accord-cadre (a.e. référencé marché n° 26-04) et son annexe financière ;
* Les éventuelles annexes inhérentes au sous-traitant proposé, ayant été accepté par le pouvoir adjudicateur ainsi que les avenants éventuels à l’accord-cadre ;
* Le cahier des clauses administratives et techniques particulières ainsi que son annexe afférente au rgpd (ccatp référencé marché n° 26-04) dont seul l’exemplaire conservé par l’organisme contractant fera foi ;
* Les bons de commande et/ou ordres de service (os) émis par la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne ;
* L’offre technique du titulaire reprenant le cadre de réponse technique (crt);

### Pièces Générales

* Le code de la commande publique en vigueur.
* L'arrêté du 19 juillet 2018, portant règlement sur les marchés passés par les Organismes de Sécurité Sociale,
* Le présent marché est également soumis aux dispositions du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, ci-après « c.c.a.g. travaux », en sa dernière version en vigueur (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, Jorf n°0078 du 1/04/2021) ; pour toutes les clauses qui n’y dérogent pas expressément,
* Le cahier des clauses techniques générales (cctg) applicables aux marchés publics de travaux, arrêté du 28 mai 2018 publié au Jorf n° 0135 du 14 juin 2018,
* Les normes, documents techniques unifiés, règlements et décrets, cahier des clauses techniques générales ainsi que tout autre texte d’application en lien avec l’exécution des prestations.

Se reporter plus précisément à l’article 3 du ccatp.

**1.5. Durée du marché**

Le présent marché prend effet à compter de la date de sa notification pour une durée de douze (12) mois, reconductible tacitement trois (3) fois pour une durée maximale de quarante-huit (48) mois, soit (4) années.

L’organisme contractant aura la faculté de ne pas reconduire le marché par lettre recommandée avec accusé de réception par période de douze (12) mois, moyennant un préavis de deux (2) mois avant la date anniversaire de l’accord-cadre.

Se reporter plus précisément à l’article 1.2 du ccatp.

**1.6 Renseignements relatifs a l’organisme contractant**

1.6.1 Personne signataire habilitée par le pouvoir adjudicateur

Le directeur de la caf du Val-de-Marne, M. Robert Ligier, est la personne signataire du marché.

1.6.2 Comptable assignataire du pouvoir adjudicateur

Le directeur comptable et financier de la caf du Val-de-Marne, M. Jean-François Hut, est   
le comptable assignataire des paiements.

## 

|  |
| --- |
| Article 2 - Engagement et désignation du titulaire |

**2.1. Désignation du candidat**

Je soussigné,

*(à compléter)*

|  |
| --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire : |

*(à compléter)*

|  |
| --- |
| Adresse professionnelle et téléphone : |

agissant pour mon propre compte

OU (à indiquer) :

agissant pour le compte de la société *:*

|  |
| --- |
| (Cas échéant indiquer le nom et l’adresse de cette dernière : |

agissant en tant que mandataire :

|  |
| --- |
| du groupement solidaire du groupement conjoint |

Pour l’ensemble des entrepreneurs groupés.

Après avoir pris connaissance de l’ensemble des dispositions contenues dans les documents de la consultation dont le Cahier des clauses particulières et des documents qui y sont mentionnés.

**Je m’engage ou j’engage le groupement dont je suis mandataire** sur la base de mon offre ou de l’offre du groupement *(rayer les mentions inutiles)* sans réserve et, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les produits demandés aux conditions et prix figurant au présent acte d’engagement.

|  |
| --- |
| Article 3 - Normes |

Le titulaire atteste que les fournitures et prestations réalisées au titre de l’accord-cadre sont conformes aux réglementations et normes listées dans le ccatp auxquels il assure se conformer lors de l’exécution.

|  |
| --- |
| Article 4 – Modalités d’exécution |

Le titulaire s’engage à exécuter les prestations, objets du marché, dans les conditions et les obligations fixées au Cahier des clauses administratives et techniques particulières (référencé ccatp n°26-04) ainsi qu’à l’annexe financière au présent acte d’engagement et plus généralement dans le respect des pièces constitutives énumérées à l’article 1.4.1 et suivant du présent document.

En outre, **je m’engage** à établir un devis dans un délai de dix (10) jours après demande de l’Organisme Contractant et à exécuter les prestations dans un délai de :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Jours ;** |

*(à remplir impérativement)*

Ce, à compter de la date de réception de l’ordre de service ou du bon de commande, en sus des conditions fixées à l’article 8 du ccatp (référencé n°26-04).

En cas de non-respect des délais fixés entre les parties, il sera fait application des pénalités prévues à l’article 35 du dit ccatp.

|  |
| --- |
| Article 5 – Prix |

## 5.1. Formes de prix

Le présent accord-cadre est à prix unitaires révisables conformément aux prix fixés à l’annexe financière de l’acte d’engagement.

**5.2. Contenu des prix**

En sus de l’article 9.1.1 du ccag-travaux, il est précisé que les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses, travaux, services et fournitures accessoires, résultant de l’exécution des travaux nécessaires à la réalisation parfaite du ou des ouvrages, y incluant notamment les sujétions d’exécution normalement prévisibles dans les conditions de lieu et de temps où s’exécutent les travaux considérés.

Le contenu des prix et les modalités de révision étant plus amplement détaillé au cahier des clauses administratives et techniques particulières (référencé ccatp n°26-04)

## 5.3 Fourniture de portes non prévues dans le bpu

Pour la fourniture de portes non prévues au bpu, un devis préalable sera nécessaire selon les modalités et les délais indiqués à l’article 8.1 du ccatp.

Toute fourniture non prévue dans le BPU devra faire l’objet d’un bon de commande préalable.

La description des pièces à fournir et leurs spécifications techniques devront y être détaillées.

Les fournitures feront l’objet d’un coefficient multiplicateur de revente prévu au présent marché.

Les factures des fournitures devront faire apparaître le prix fournisseur, le coefficient multiplicateur appliqué et le montant total facturé à la caisse d’allocations familiales du Val-de-Marne. L’organisme contractant se réserve le droit de vérifier le prix fournisseur communiqué par le titulaire du marché.

Chaque bon de commande sera réglé à la réception de la facture qui devra détailler chaque intervention (lieu, travaux demandés, fournitures utilisées, temps passé, n° de bon de commande).

**5.4. Annexe financière affiliée aux prestations**

Les prix proposés sont ceux figurant dans le bordereau de prix à l’annexe de l’acte d’engagement. Ils sont établis en euros aux conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres. Ils seront majorés de la t.v.a., au taux en vigueur.

|  |
| --- |
| Article 6 – Sous-traitance |

Conformément aux articles l. 2193-1 et suivants du code de la commande publique,   
le titulaire ne pourra sous-traiter l’exécution de certaines prestations, qu’à condition d’avoir obtenu de l’Organisme Contractant l’acceptation de chaque sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement préalablement.

En cas de recours à la sous-traitance, il est rappelé au candidat que ce dernier doit produire, obligatoirement, tous les éléments, justificatifs et certificats requis mentionnés à l’article 21 du Ccatp.

Il doit en outre compléter les éléments ci-après ainsi que l'imprimé dc4.

Veuillez indiquer suivant le cas :

**Je n’envisage pas** de recourir à un ou à plusieurs sous-traitants pour l’exécution du marché,

**J’envisage** de sous-traiter conformément aux annexes ;

Le montant total des prestations que j’envisage de sous-traiter conformément aux annexes est de :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | euros H.T. |  | euros T.T.C. |

*(à compléter)*

Le tableau ci-après indique la nature et le montant que j’envisage de faire exécuter par des **sous-traitants payés directement** après avoir demandé préalablement leur acceptation et leur agrément au pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) pourra (ont) présenter en nantissement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT ET ADRESSE** | **NATURE DE LA PRESTATION SOUS-TRAITEE** | **MONTANT DE LA PRESTATION EN  EUROS H.T** | **MONTANT DE LA PRESTATION EN EUROS T.T.C.** |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| Article 7 - Paiement |

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées au cahier des clauses administratives et techniques particulières (référencé ccatp n°26-04)

L'Organisme Contractant se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (ou des) compte(s) ci-après, selon les prestations réalisées (ou joindre un RIB).

|  |  |
| --- | --- |
| TITULAIRE DU COMPTE : |  |
| ADRESSE : |  |
| N° SIRET : |  |
| CODE IBAN : |  |
| CODE BIC : |  |
| TELEPHONE : |  |
| PERSONNE A CONTACTER : |  |

*(à compléter)*

|  |
| --- |
| Article 8 – Coordonnées |

Le candidat indique ci-après les coordonnées de la personne pouvant être contactée si des renseignements complémentaires s’avéraient nécessaires.

|  |  |
| --- | --- |
| NOM ET PRENOM : |  |
| FONCTION : |  |
| ADRESSE : |  |
| N° DE TELEPHONE : |  |
| ADRESSE ELECTRONIQUE @ : |  |

|  |
| --- |
| Article 9 - Signature de l’acte d’engagement par les parties contractantes |

Le présent acte d’acte d’engagement est signé en un seul original par le titulaire et le Pouvoir adjudicateur.

Fait en un seul original à Créteil, le ………..

|  |  |
| --- | --- |
| Signature et cachet de la société | Pour la caf du Val-de-Marne,  Pouvoir adjudicateur  Robert Ligier  Directeur |